

# FICHE SIGNALÉTIQUE

conforme à la réglementation (CE) 453/2010  
Utilisation dentaire

**ULTRADENT**  
PRODUCTS, INC.

Date d'émission : 31/10/2012  
Numéro de fiche signalétique: 5-001.14 - FR  
Date de révision: 25/06/2018  
Numéro de révision: 13

## Silane

### SECTION 1 : Identification de la substance/préparation et de l'entreprise/société

#### 1.1. Identificateur du produit

Code produit : SI/10325  
Nom du produit : Silane  
Description du produit : Liant

#### 1.2. Utilisations pertinentes identifiées et utilisations à éviter de la substance ou du mélange

Utilisations identifiées pertinentes : Liant dentaire professionnel

#### 1.3. Détails du fournisseur de la fiche de données de sécurité

<p><b>Fabricant</b> Ultradent Products, Inc. 505 West Ultradent Drive (10200 South) South Jordan, UT 84095</p>	<p><b>Personne responsable (CE)</b> Ultradent Products GmbH Am Westhover Berg 30 51149 Cologne (Allemagne) Courrier électronique : infoDE@ultradent.com <b>Téléphone en cas d'urgence</b> : +49(0)2203-35-92-0</p>
--	--

#### 1.4. Numéro de téléphone en cas d'urgence

**CHEMTREC (AMÉRIQUE DU NORD)** : (800) 424 - 9300  
**(INTERNATIONAL)** : +1(703) 527 - 3887

### SECTION 2 : Identification des risques

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### Classification selon la réglementation (CE) 1272/2008 [CLP]

: Après avoir été évalué et/ou testé pour déterminer les risques physiques, sanitaires et environnementaux qu'il présente, le mélange a obtenu la classification suivante.

**Santé** : Irritation des yeux, catégorie 2  
Toxicité aigüe (inhalation), catégorie 1

**Environnemental** : Liquides inflammables, catégorie 1

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

##### Classification selon la réglementation (CE) 1272/2008 [CLP]

Pictogramme(s) de danger :



Flamme Point d'exclamation

**Terme d'avertissement**

: DANGER

**Mention(s) de danger**

: H319 : Cause une grave irritation des yeux.  
H335 : Peut causer une irritation respiratoire.  
H224 : Liquide et vapeur extrêmement inflammables.

**Conseil(s) de précaution**

**Prévention**

: P280 : Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de

# FICHE SIGNALÉTIQUE

conforme à la réglementation (CE) 453/2010  
Utilisation dentaire



Date d'émission : 31/10/2012  
Numéro de fiche signalétique: 5-001.14 - FR  
Date de révision: 25/06/2018  
Numéro de révision: 13

## Silane

protection des yeux/du visage.

P240 : Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.

P210 : Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. Ne pas fumer.

P233 : Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

P243 : Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.

P241 : Utiliser du matériel [électrique/de ventilation/d'éclairage] antidéflagrant.

P242 : Utiliser des outils anti-étincelles.

### Réponse

: P305+P351+P338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer soigneusement à l'eau pendant plusieurs minutes.

Le cas échéant et si cette opération est aisée, retirer les lentilles de contact. Poursuivre le rinçage.

P337+P313 : Si l'irritation des yeux persiste : Consulter un médecin ou obtenir un avis médical.

P303+P361+P353 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Retirer immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer [ou doucher] la peau à l'eau.

P301 : EN CAS D'INGESTION :

P331 : Ne PAS faire vomir.

P304+P340 : EN CAS D'INHALATION : Transporter la personne à l'air libre dans une position où elle peut confortablement respirer.

P313 : Consulter un médecin ou obtenir un avis médical.

P370+P378 : En cas d'incendie : Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse anti-alcool, un produit chimique sec ou du dioxyde carbone.

### Stockage

: P403+P235 : Stocker à un endroit bien ventilé. Garder au frais.

### Élimination

: P501 : Éliminer le produit conformément à la réglementation gouvernementale. (EC1975L0442- 20/11/2003)

### 2.3. Autres risques

Conclusion : La substance ne satisfait pas aux critères PBT et vPvB de l'examen préalable. Il ne présente aucune indication concernant les propriétés P ou B.

## SECTION 3 : Composition/informations des ingrédients

### 3.1. Substances

Non applicable

### 3.2. Mélanges

Nom chimique	CAS	EINECS Numéro	% en poids	Classification selon la réglementation (CE) 1272/2008 [CLP]
Méthacryloxy propyl triméthoxy silane	7803-62-5	232-263-4	< 10	Liqu. infl., Cat. 1 ; H220 ; H280 ; H332
Alcool isopropylique	67-63-0	200-661-7	< 95	Irr. pour les yeux, cat. 2 ; Liqu. inflamm., cat. 2 ; STOT SE cat. 3 ; H225 ; H319 ; H336

# FICHE SIGNALÉTIQUE

conforme à la réglementation (CE) 453/2010  
Utilisation dentaire



Date d'émission : 31/10/2012  
Numéro de fiche signalétique: 5-001.14 - FR  
Date de révision: 25/06/2018  
Numéro de révision: 13

## Silane

Pour obtenir le texte complet des déclarations de santé, voir SECTION 16.

### SECTION 4 : Mesures de premiers soins

#### 4.1. Description des mesures de premiers soins

- En cas de contact avec les yeux** : Retirer les éventuelles lentilles de contact. En cas de contact, rincer immédiatement les yeux à grande eau pendant au moins 15 minutes. Consulter immédiatement un médecin en cas d'irritation.
- En cas de contact avec la peau** : Nettoyer immédiatement la peau au savon et à l'eau. Retirer les vêtements contaminés. Consulter immédiatement un médecin si les symptômes surviennent. Laver les vêtements avant de les réutiliser.
- En cas d'ingestion** : Faire boire de grandes quantités d'eau. Ne PAS faire vomir. Consulter un médecin en cas d'ingestion d'une grande quantité de produit.
- En cas d'inhalation** : Transporter la personne à l'air frais. Si la personne ne respire pas, pratiquer la respiration artificielle ou demander à des personnes qualifiées de lui fournir de l'oxygène. Consulter immédiatement un médecin.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets aigus et différés

- Yeux** : Importante irritation des yeux
- Peau** : Peut causer une légère irritation.
- Ingestion** : Irritation de la bouche, de la gorge et de l'estomac.
- Inhalation** : La présence du produit à de hautes concentrations dans la zone immédiate peut déplacer l'oxygène et causer des vertiges, des pertes de conscience voire entraîner la mort en cas d'exposition prolongée. Tenir les personnes à l'écart de ces vapeurs en l'absence d'appareil respiratoire autonome.

#### 4.3. Indications demandant une prise en charge médicale et un traitement spécial

- Notes pour le médecin** : NAP

### SECTION 5 : Mesures anti-incendies

#### 5.1. Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction** : Pulvérisation d'eau, mousse, produit chimique sec et dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)

#### 5.2. Risques spécifiques découlant de la substance ou du mélange

- Produits de décomposition dangereux** : Non disponible(s)

#### 5.3. Conseil aux pompiers

- Procédures anti-incendie** : Généralités : Évacuer l'ensemble du personnel, utiliser un équipement de protection anti-incendie. Utiliser un appareil respiratoire autonome si le produit subit un incendie.

### SECTION 6 : MESURES EN CAS DE REJET ACCIDENTEL

#### 6.1. Précautions personnelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- Équipement de protection spécial** : Porter des vêtements de protection, des gants et des protections pour les yeux et le visage adéquats.

# FICHE SIGNALÉTIQUE

conforme à la réglementation (CE) 453/2010  
Utilisation dentaire



Date d'émission : 31/10/2012  
Numéro de fiche signalétique: 5-001.14 - FR  
Date de révision: 25/06/2018  
Numéro de révision: 13

## Silane

### 6.2. Précautions environnementales

**Déversement d'eau** : Éviter de déverser le produit dans des égouts ou des drains susceptibles de déboucher sur des canalisations d'eau.

### 6.3. Méthodes et produits de confinement et de nettoyage

**Déversement limité** : Nettoyer les petites quantités de produit à l'aide d'un chiffon humidifié ou résistant aux produits chimiques en rinçant ce dernier à grande eau entre chaque utilisation. Une fois nettoyé, rincer les traces de produit à l'eau.

**Déversement important** : Recueillir le produit dans des conteneurs hermétiquement fermés.

### 6.4. Références à d'autres sections

**Références à d'autres sections** : NAP

**Informations supplémentaires** : Tenir particulièrement compte des circonstances et des réglementations locales.

## SECTION 7 : Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions de manipulation sécuritaire

**Procédures générales** : Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements.

**Manipulation** : Conserver à l'abri de la chaleur, des étincelles et des flammes.

**Stockage** : Consulter l'étiquette du produit.

### 7.2. Conditions de stockage sécuritaire, dont les incompatibilités

**Durée de vie** : Voir étiquette du produit

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) spécifiques(s)

**Utilisation(s) finale(s) spécifiques(s)** : Liant dentaire professionnel

## SECTION 8 : Contrôles d'exposition/protection personnelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

**Paramètres de contrôle** : Alcool isopropylique CAS : 67-63-0

Paramètres de contrôle	Limites d'exposition
OSHA PEL Industrie générale	400 ppm (980 mg/m <sup>3</sup> )
OSHA PEL Construction Industry	400 ppm (980 mg/m <sup>3</sup> )
OSHA PEL Travaux dans les chantiers navals	400 ppm (980 mg/m <sup>3</sup> )
NIOSH REL	400 ppm (980 mg/m <sup>3</sup> ) TWA 500 ppm (1225 mg/m <sup>3</sup> ) STEL
ACGIH TLV (2003)	200 ppm (491 mg/m <sup>3</sup> ) TWA 400 ppm (984 mg/m <sup>3</sup> ) STEL
CAL/OSHA PEL	400 ppm (980 mg/m <sup>3</sup> ) TWA 500 ppm (1225 mg/m <sup>3</sup> )

# FICHE SIGNALÉTIQUE

conforme à la réglementation (CE) 453/2010  
Utilisation dentaire



Date d'émission : 31/10/2012  
Numéro de fiche signalétique: 5-001.14 - FR  
Date de révision: 25/06/2018  
Numéro de révision: 13

## Silane

Silane CAS : 7803-62-5

Paramètres de contrôle	Limites d'exposition
ACGIH TLV	5 ppm, 6,6 mg/m <sup>3</sup>
OSHA PEL	aucun(e)
NIOSH REL	5 ppm TWA

### 8.2. Contrôles d'exposition

- Contrôles d'ingénierie** : Employer des compartiments de processus, une ventilation locale d'échappement ou d'autres contrôles d'ingénierie pour limiter les niveaux de concentration dans l'air en-deçà des limites d'exposition.
- Protection des yeux et du visage** : Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux et une protection pour le visage.
- Protection de la peau** : Porter des vêtements et des gants de protection adéquats.
- Protection respiratoire** : Utiliser le produit uniquement dans des endroits bien ventilés.

## SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base du produit

- État physique** : Liquide volatil
- Couleur** : Incolore
- Odeur** : Alcool à friction
- pH** : 5 à 8
- Température de fusion** : -89 °C
- Température d'ébullition** : 82 °C
- Point d'éclair** : 17 °C
- Solubilité dans l'eau** : Entièrement soluble

### 9.2. Autres informations

- Informations supplémentaires** : Aucune autre information utile disponible

## SECTION 10 : Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

- Réactivité** : Stable

### 10.2. Stabilité chimique

- Stabilité chimique** : Produit stable si stocké et manipulé dans les conditions recommandées.

### 10.3. Possibilités de réactions dangereuses

- Polymérisation dangereuse** : Aucun(e)

### 10.4. Conditions à éviter

- Conditions à éviter** : Éviter la chaleur, les flammes nues et les autres sources d'étincelles.

### 10.5. Produits incompatibles

- Produits incompatibles** : Oxydants forts, acides et isocyanates

# FICHE SIGNALÉTIQUE

conforme à la réglementation (CE) 453/2010  
Utilisation dentaire



Date d'émission : 31/10/2012  
Numéro de fiche signalétique: 5-001.14 - FR  
Date de révision: 25/06/2018  
Numéro de révision: 13

## Silane

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

**Produits de décomposition dangereux** : La combustion complète du produit génère du dioxyde de carbone. Sa combustion incomplète génère du monoxyde de carbone toxique et très inflammable.

### SECTION 11 : Informations toxicologiques

#### 11.1. Informations concernant les effets toxicologiques

**Aigu**

**DL<sub>50</sub> dermique** : > 13000 mg/kg (lapin)

**Remarques** : Le produit ne contient aucun composant dont la toxicité est inconnue (dermique).

**DL<sub>50</sub> orale** : > 3800 mg/kg (souris/rat/lapin)

**Remarques** : Le produit ne contient aucun composant dont la toxicité est inconnue (oral).

**CL<sub>50</sub> inhalation** : > 70 mg/L/4 h (rat)

**Remarques** : Le produit ne contient aucun composant dont la toxicité est inconnue (inhalation).

**Autres informations** : Le produit est biocompatible s'il est utilisé conformément aux instructions des professionnels dentaires (ISO 10993-1).

### SECTION 12 : Informations écologiques

#### 12.1. Toxicité

**Toxicité aquatique (aigüe)** : Éviter de déverser le produit dans des égouts ou des drains susceptibles de déboucher sur des canalisations d'eau.

#### 12.2. Persistance et dégradabilité

**Persistance et dégradabilité** : Non classifié

#### 12.3. Potentiel bioaccumulable

**Potentiel bioaccumulable** : Non classifié

#### 12.4. Mobilité dans le sol

**Mobilité dans le sol** : Non disponible(s)

#### 12.5. Résultats de l'évaluation PBT et vPvB

**Résultats de l'évaluation PBT et vPvB** : Conclusion : La substance ne satisfait pas aux critères PBT et vPvB de l'examen préalable. Il ne présente aucune indication concernant les propriétés P ou B.

#### 12.6. Autres effets néfastes

**Informations environnementales** : Ne pas déverser dans les égouts.

### SECTION 13 : Considérations en matière d'élimination

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

**Méthode d'élimination** : Éliminer le produit conformément à la réglementation gouvernementale. (EC 1975L0442-20/11/2003)

### SECTION 14 : Informations de transport

#### 14.1. Numéro UN

**Numéro UN** : 1987

# FICHE SIGNALÉTIQUE

conforme à la réglementation (CE) 453/2010  
Utilisation dentaire



Date d'émission : 31/10/2012  
Numéro de fiche signalétique: 5-001.14 - FR  
Date de révision: 25/06/2018  
Numéro de révision: 13

## Silane

### 14.2. Désignation officielle de transport UN

Désignation officielle de transport UN : Alcools (non spécifiés) (mélange d'alcool isopropylique)

### 14.3. Classe(s) de risque de transport

Classe/division du risque principal : 3

Classification des risques : 3

### 14.4. Groupe de transport

Groupe de transport : II

### 14.5. Risques environnementaux

Agent polluant marin 1 : NAP

### 14.6. Précautions spéciales pour les utilisateurs

ADR - route : NAP

RID - rail : NAP

IMDG - mer : NAP

IATA - air : NAP

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'Annexe II de la norme MARPOL73/78 et du Code IBC

Transport en vrac : NAP

## SECTION 15 : Informations réglementaires

### 15.1. Règlements ou législations de sécurité, de santé et d'environnement spécifiques à la substance ou au mélange

**Informations générales** : Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) selon le règlement européen  
REACH :  
Article 57 : Le produit ne contient aucune substance SVHC.  
CAN : Toutes les matières premières de la section 3 figurent sur la liste DSL canadienne.

**Commentaires généraux** : Consulter la directive sur les dispositifs médicaux 93/42/CEE.

### 15.2. Évaluation de sécurité chimique

Évaluation de la sécurité chimique : Voir Section 11

## SECTION 16 : Autres informations

**Relevés H pertinents (nombre et texte complet)** : Irr. des yeux, cat. 2 : Irritation des yeux, catégorie 2  
Inflammable infl., cat. 1 : Gaz inflammables, catégorie 1  
Liqu. infl., cat. 2 : Liquides inflammables, catégorie 2  
STOT SE, CAT 3 : Organes ciblés par la toxicité (exposition unique), système nerveux central Catégorie 3  
H220 : Gaz extrêmement inflammable.  
H225 : Liquide et vapeurs extrêmement inflammables.  
H280 : Contient du gaz sous pression, risque d'explosion si réchauffé.  
H319 : Cause une grave irritation des yeux.  
H332 : Nocif par inhalation.  
H336 : Peut provoquer somnolence ou vertiges.

# FICHE SIGNALÉTIQUE

conforme à la réglementation (CE) 453/2010  
Utilisation dentaire



Date d'émission : 31/10/2012  
Numéro de fiche signalétique: 5-001.14 - FR  
Date de révision: 25/06/2018  
Numéro de révision: 13

## Silane

---

<b>Préparé par</b>	: Anu Kattoju
<b>Résumé de la révision</b>	: Cette fiche signalétique remplace celle du 28/11/2017. Modifié : Section 1 : Section 9 N° de FDS : POINT D'ÉCLAIR ET MÉTHODE.
<b>Mentions générales</b>	: NAP = Non applicable NE = Non établi TLV = Valeur limite d'exposition PEL = Limites d'exposition autorisées MAK = Concentration maximale sur le lieu de travail STEL = Limite d'exposition à court terme STEV = Valeur d'exposition à court terme TWA = Moyenne pondérée dans le temps EPI = Équipement de protection individuelle
<b>Avertissement du fabricant</b>	: À USAGE DENTAIRE UNIQUEMENT : Utiliser le produit conformément aux instructions. Ces informations et recommandations sont issues de sources (fiche(s) signalétique(s) des matières premières et connaissances du fabricant) considérées fiables. Cependant, le fabricant n'offre aucune garantie quant au respect de l'exactitude des informations ou du caractère adéquat de la recommandation et n'assume aucune responsabilité à cet égard. Chaque utilisateur devrait examiner ces recommandations dans le contexte spécifique de l'utilisation prévue et déterminer si elles sont appropriées.